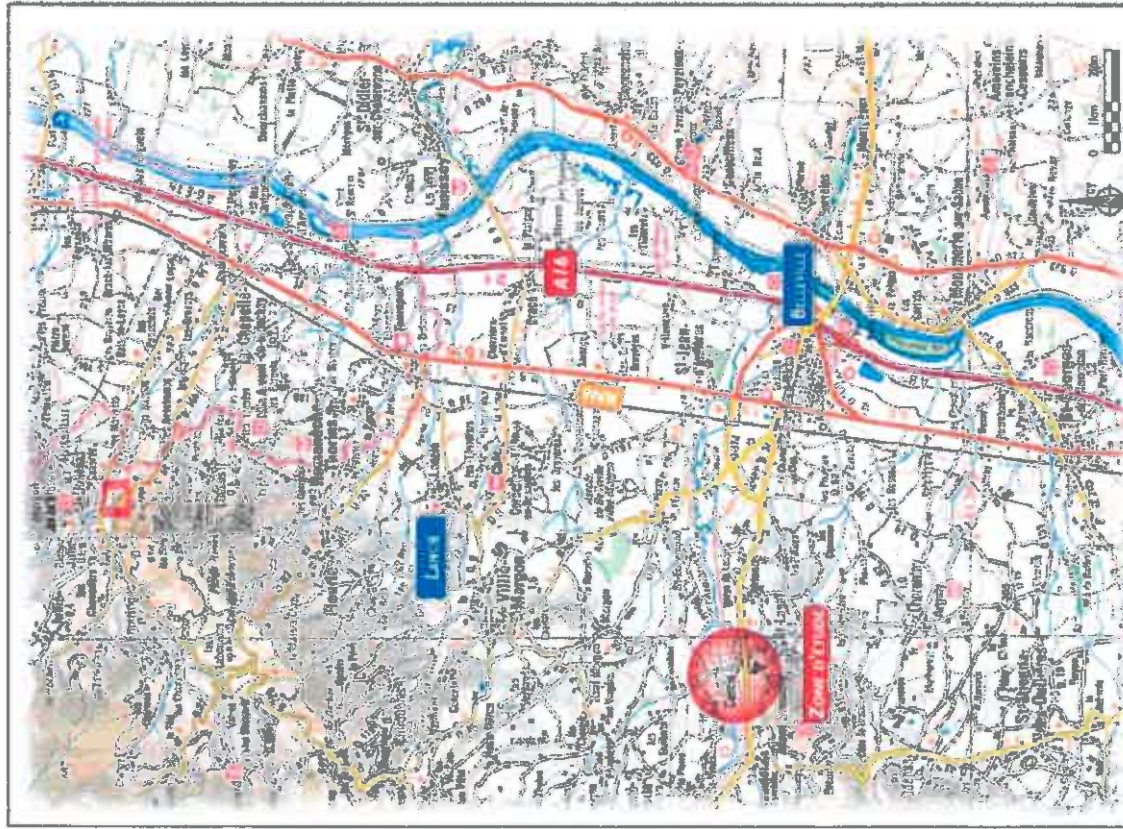


6.5. Résumé non technique

6.5.1. Emplacement des travaux

La zone d'étude se localise dans le département de du Rhône (69) sur la commune de Cercières et concerne le réaménagement de la partie aval du cours d'eau la Pissevieille.

Ajouter plan localisation sur large



Présentation du projet

6.5.1.1. Etat initial

Sur la commune de Cercières, le ruisseau de la Pissevieille est en mauvais état avec au droit de la zone d'étude deux coudes à 90° ne favorisant pas une bonne diversité hydromorphoécologique.

6.5.1.2. Aménagements Envisagés

L'opération qui est envisagée correspond au déplacement du cours d'eau dans la parcelle en pâture à côté de son tracé existant afin de lui donner un tracé plus naturel. Pour cela, l'aménagement nécessite la mise en place d'une succession de rides de blocs.

6.5.1.3. Situation vis-à-vis de la Nomenclature et cadre juridique

Au vu des aménagements projetés et notamment les travaux, le projet concernant est soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques (LEMA).

6.5.2. Documents d'incidences

6.5.2.1. Etat initial

- La zone d'étude se situe au sein des monts du lyonnais. Au droit du projet, on relève des côtes altimétriques d'environ 220 m NGF.
- Le département du Rhône est soumis à un climat continental tempéré. On observe généralement des hivers froids avec de longue période de gel et des étés chauds et secs.
- L'hydrologie concernant du cours d'eau peut se résumer de la manière suivante :
 - o Cours d'eau alternatif avec écoulement non permanent (Q. étiage = 0 l/s)
 - o Q10 = 3.3 m³/s
 - o Q100 = 5.5 m³/s
- D'un point de vue morphologique, le cours d'eau du Gier au droit de la zone d'étude est homogène. Les photographies en page 7 permettent de mieux appréhender la morphologie du cours d'eau.
- La qualité du Pissevieille au droit de la zone d'étude n'est pas connue.
- Aucun PPRI ne concerne la zone d'étude.
- Aucun captage pour l'alimentation en eau potable n'est situé à proximité de la zone d'étude.
- Au droit du secteur, le projet ne s'inscrit pas dans une zone Natura 2000 ni de ZNIEFF ou de sites inscrits et classés.
- Le site Natura 2000 le plus proche est situé de 6 km à l'est et correspond à des habitats particuliers liés la Saône.
- Les Investigations faune flore réalisée en mai 2017 n'ont pas mis en évidence d'espèce remarquable ou protégées.
- Les peuplements piscicoles ne sont pas connus au droit de la zone d'étude.
- Le contexte réglementaire dans lequel s'inscrit le projet est régi par :
 - o La Directive cadre sur l'eau qui vise la « libre circulation des organismes vivants et leurs accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri, le bon déroulement du transport naturel des sédiments, ainsi que le bon fonctionnement des réservoirs biologiques ».
 - o Le Schéma Directeur d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau (SDAGE) Rhône méditerranée, en retranscription de la DCE, qui fixe les orientations à suivre pour atteindre l'objectif du bon état écologique
 - o Le Grenelle de l'environnement et les lois « Grenelle 1 et 2 » qui fixe des objectifs d'atteinte du bon état écologique d'ici à 2015 pour 2/3 des masses d'eau au niveau national.
 - o Le code de l'environnement et notamment la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)

6.5.2.2. Incidences du projet et mesures correctives

De par la nature et l'ampleur du projet, il n'y a pas d'incidences sur les milieux terrestres et naturels ni les eaux souterraines. Les seules incidences du projet concernent les eaux superficielles avec une légère incidence positive sur la qualité de l'eau de manière globale (augmentation de la biodiversité et de l'autoépuration du cours d'eau, oxygénation de l'eau, ...) et des impacts temporaires potentiels lors de la phase travaux. Aucune incidence hydraulique n'est attendue sur l'hydraulique de la Pissevieille à part la localisation du cours d'eau ni sur l'hydraulique de l'Ardières.

Ces incidences sont développées dans le chapitre 5.3.

Dossier d'autorisation

Ind. C

27 juin 2017



6.6. Analyse des variantes

Le présent projet a été adapté à la suite de plusieurs AVP réalisés par Biotec en 2010. Initialement une pente d'équilibre était donnée au nouveau tracé. Le projet tel qu'il est présenté dans ce dossier constitue un meilleur compromis dans la mesure où il intègre la mise en place de blocs de 0.1 m (franchissables) et permet une meilleure franchissabilité que le tracé initial du cours d'eau avec une pente unique sur l'ensemble du linéaire.

